

VENDREDI 18 MAI 2018 - 2EME EDITION

REGLEMENT DES COURSES

Tout au long de ce texte, toute référence à aux participants etc.. exprimée au genre masculin doit, évidemment, être entendue aussi au genre féminin. Cette formulation a été choisie par commodité.

1. PROGRAMME

• **Vendredi 18 mai :**

17h30: Animations Éveils mixtes né(e)s de 2009,10,11

17h50: Animations Poussins mixtes né(e)s en 2007 et 2008

18h10: Animations Benjamins/Minimes mixtes né(e)s en 2003, 2004, 2005 et 2006

19h00 : 10km – course mixte à partir de la catégorie cadets (né(e)s en 2001 et 2002) et après

19h20 : Semi-marathon – course mixte à partir de la catégorie Juniors (né(e)s 1999 et 2000)et après

21h30 : 5km course mixte à partir de la catégorie minimes (nés en 2002-2003) et après

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Tout participant s'engage à :

- 2.1 Remplir les formalités d'engagement et respecter strictement les clauses du présent règlement et les indications des services de police et des commissaires de courses.
- 2.2 Se munir de quatre épingles pour fixer sur sa poitrine le dossard muni d'une puce électronique fourni par l'organisation sans le plier, le couper et le détériorer.
- 2.3 Ne pas courir accompagné d'un animal.
- 2.4 Se soumettre à un éventuel contrôle anti - dopage.
- 2.5 Droit à l'image : Tout concurrent autorise expressément les organisateurs de Courir à Nevers ainsi que leurs ayants droit tels que partenaires et média à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à Courir à Nevers, sur tout support y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.
- 2.6 Pour le semi-marathon, les coureurs qui termineront leur premier tour au-delà du temps limite de 1 h 15 seront arrêtés et sortis de la course.

3. MODALITES D'INSCRIPTIONS

3.1 Renseignements

Mail : cfrunningtour@gmail.com / Site Internet <http://www.couriranevers.fr>

3.2 Inscriptions individuelles :

- par Internet via le site www.couriranevers.fr jusqu'au jeudi 17 mai 2018 (midi)
- au parc Roger Salengro:
 - le vendredi 18 mai 12 h 00 à 20 h 30 (au maximum 45 minutes avant le départ de chaque épreuve)

3.3 Inscriptions Challenge Entreprises:

Par internet via le site www.couriranevers.fr jusqu'au vendredi 11 mai 2018 (minuit)

3.4 Pour le 5km, 10km et le semi-marathon :

**Avant le départ de la compétition, l'organisateur doit être en possession :
DE CERTAINES LICENCES FEDERALES OU d'UN CERTIFICAT MEDICAL**

REGLEMENTATION 2018

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' Running, délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition
- ou d'une licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- ou d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire ;
- ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, il doit être fourni une traduction en français.

Aucun engagement ne sera pris ni par courrier ni par téléphone.

Inscriptions au Challenge Entreprise jusqu'au vendredi 11 mai 2018.

Inscriptions individuelles à tarif minoré jusqu'au jeudi 17 mai à 12H

Inscriptions individuelles à plein tarif le vendredi 18 mai de 12h à 45 minutes avant le départ de chaque épreuve dans la limite de 20h30

3.5 5km

Les participants mineurs doivent présenter une autorisation parentale.

3.6 Litiges:

Tous les litiges seront examinés, suite à une demande écrite et le dépôt d'une caution de 50 €, par une commission souveraine.

4. TARIFS D ENGAGEMENT

4.1 Course des 5 km:

- jusqu'au 17 mai à midi : 8 € (Tarif minoré)
- le vendredi 18 mai : 13 € (Plein tarif)

4.2 Course des 10 km :

- jusqu'au 17 mai à midi : 12 € (Tarif minoré)
- le vendredi 18 mai : 17 € (Plein tarif)

4.3 Course des 21,1 km :

- jusqu'au 17 mai à midi : 17 € (Tarif minoré)
- le vendredi 18 mai : 22 € (Plein tarif)

Ces tarifs prennent en compte les frais bancaires sur le plate forme d'inscription par Internet
Aucun remboursement ne sera effectué sauf sur présentation d'un certificat médical

5. PARCOURS ET CIRCULATION

5.1 Parcours

- **21,1 km** : Parcours sur 3 boucles longeant la Loire.
Fléchage au sol et indication kilométrique.
Le contrôle d'arrivée sera clos 2 h 30 après le départ.
les coureurs qui termineront leur premier tour au-delà du temps limite de 1 h 15 seront arrêtés et sortis de la course
- **10 km** : Parcours sur 1 boucle
Le Contrôle d'arrivée sera clos 1 h 30 après le départ.
- **5 km** : Parcours sur 2 boucles.
Le contrôle d'arrivée sera clors 1h après le départ

5.2 Circulation

Aucun véhicule suiveur, autre que les véhicules officiels, ne sera accepté sur le parcours et les concurrents devront respecter le fléchage de la course. L'assistance par un cycliste est interdite.
Ayez l'esprit sportif et aidez-nous dans notre organisation.

6. DOSSARDS

6.1 Dossards individuels

Les dossards correspondants aux engagements individuels effectués en ligne seront disponibles au Journal du Centre :

Les mercredi 16 et jeudi 17 mai de 9H à 18H

Ou parc Roger Salengro à partir du vendredi 18 mai 12h à 45 minutes avant le départ concerné (dans la limite de 20h30) :

Les dossards correspondants aux engagements effectués directement parc Roger Salengro seront remis sur place.

Le dossard doit être épinglé sur la poitrine et la puce collée dessus ne doit pas être retirée.

6.2 Dossards Challenge Entreprises

Les dossards correspondants aux engagements au Challenge Entreprises effectués jusqu'au 11 mai seront disponibles au Journal du Centre le mercredi 16 et jeudi 17 mai de 9H à 18H au Journal du Centre

7. STARTERS ET CHRONOMETREURS

7.1 Départ de la course

Le départ de la course sera donné par un coup de feu, un coup de corne ou similaire, par une personne identifiée comme « starter ». Ce signal pourra être donné par une personnalité sous le contrôle de la personne identifiée comme « starter ». Les commandements et procédures pour les épreuves officielles de plus de 400 m seront utilisés et des avertissements réguliers préalables seront donnés régulièrement avant le départ de la course.

7.2 Chronométrage

Pour les distances chronométrées, à savoir le 5km, 10km et le semi marathon :

Les règles de chronométrage sont celles prévues dans les règlements de la Fédération Française d'Athlétisme.

Un dispositif de chronométrage à puces sera utilisé pour établir le temps officiel.

Le temps officiel sera le temps qui se sera écoulé entre le coup de pistolet de départ et le franchissement de la ligne d'arrivée par l'athlète. Cependant, chaque athlète franchissant la ligne de départ après le coup de pistolet de départ se verra communiqué son temps réel réalisé entre la ligne de départ et la ligne d'arrivée. Ce temps ne pourra pas être considéré comme temps officiel. Dans tous les cas, l'ordre dans lequel les athlètes franchissent la ligne d'arrivée sera considéré comme le classement officiel à l'arrivée.

7.3 Meneurs d'allure

2 meneurs d'allure seront mis en place sur le 5km, 10 km et le semi marathon

8. JURY DE COURSES

Un jury composé par le Comité d'organisation sera seul habilité à décider en cas de problèmes techniques et pour l'interprétation du règlement de l'épreuve. Il pourra prononcer des disqualifications en cas de non-respect du règlement. Il sera aidé dans sa tâche par un directeur de course et des commissaires de parcours, et si nécessaire de toutes personnes reconnues pour leur compétence et leurs connaissances techniques.

Tous les litiges seront examinés, suite à une demande écrite et le dépôt d'une caution de 50 €, par une commission souveraine.

9. CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

9.1 Classements individuels pour les 3 courses chronométrées

Les classements individuels seront établis par sexe et comme suit :

- Classement général, toutes catégories confondues dit « **SCRATCH** »
Une médaille commémorative récompensera les 3 premiers de ce classement
Une médaille commémorative récompensera le premier Nivernais et la première Nivernaise
- Classement général, par catégories
Une médaille commémorative récompensera le premier de chaque catégorie, lors de la remise des prix organisée à l'occasion du challenge entreprises (voir ci-dessous)

L'ensemble des classements sera consultable dès le samedi 19 mai à 15 h sur le site Internet www.couriranevers.fr

9.2 Classements Challenge Entreprises

Un challenge entreprises sera organisé sur le 5, 10 et le 21,1 km.

Il sera établi un classement mixte sur le 5, 10 et le 21,1 km.

Le classement sera établi par addition des temps des 4 premiers concurrents inscrits au challenge.

Pour être valable et comptabilisée dans les classements, une équipe devra comporter au minimum 4 inscriptions sur une même distance (l'équipe pouvant être composée de 4 à 7 participants). Si une équipe n'a pas au minimum 4 participants sur une distance, elle ne sera pas classée au titre du challenge Entreprises mais au titre du classement individuel.

Les équipes ne peuvent pas être composées par les entreprises elles-mêmes. Les équipes sont composées en fonction des temps réalisés sur la distance choisie (5, 10 ou 21,1 km) par les coureurs.

Exemple avec 13 participants sur le 10 KM

Les coureurs ayant réalisé les 4 meilleurs temps composeront l'équipe 1.

Les coureurs ayant réalisé les 4 temps suivants composeront l'équipe 2.

Les coureurs ayant réalisé les 5 temps suivants composeront l'équipe 3. (Les 4 meilleurs temps seront toutefois pris en compte pour le classement de l'équipe)

Les classements définitifs des challenges après validation du directeur sportif de l'épreuve et suite aux éventuelles réclamations seront publiés le mardi 30 mai à 12h sur le site Internet www.couriranevers.fr

9.3 Récompenses :

Outre les récompenses liées au classement des épreuves, un tee-shirt sera offert à chaque engagé payant dans la limite de 900.

9.4 Podiums :

La remise des récompenses liées au classement sera subordonnée à la présence effective des lauréats à la cérémonie protocolaire.

Les athlètes des deux sexes récompensés à titre individuel pour chaque course devront se présenter sur le podium d'animation. Un dispositif d'escorte des athlètes entre la ligne d'arrivée et le podium sera mis en place par l'organisateur.

Les récompenses des challenge Entreprises et des premiers de chaque catégorie seront remises le 30 ou 31 mai à 18h30 au Journal du Centre à Nevers. Chaque lauréat sera contacté via son entreprise ou à titre individuel.

10. RAVITAILLEMENTS

10.1 Course des 5 km:

- Un poste de ravitaillement sera aménagé dans le parc Roger Salengro à l'arrivée

10.2 Course des 10 km :

- Un poste de ravitaillement sera aménagé dans le parc Roger Salengro à l'arrivée
- Un poste de rafraîchissement sera installé sur le parking P2 du sentier du ver-vert (5km)

10.3 Course des 21,1 km :

- Un poste de ravitaillement sera aménagé dans le parc Roger Salengro à l'arrivée
- 1 poste d'épongeage sera installé à proximité du viaduc du chemin de fer
- 2 postes de ravitaillements seront installés l'un sur le parking P2 du sentier du ver-vert et l'autre rue Bérégovoy

11. SECURITE ET SERVICE MEDICAL

11.3 Sécurité :

Les organisateurs assureront la sécurité de l'ensemble des intervenants de la manifestation et coordonneront les mesures de protections et d'intervention dans le cadre légal.

11.2 Service médical :

Il sera assuré par un médecin sur place et l'UDPS 58.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident physique ou psychique qui ne relèverait pas directement de l'organisation et pourra arrêter tous participants en mauvaise condition apparente.

12. CONTRÔLES ANTIDOPAGE

12.1 Organisateurs

Les organisateurs prévoient le dispositif obligatoire de contrôle anti-dopage et mettront les moyens nécessaires à la réalisation d'un éventuel contrôle anti-dopage.

12.2 Athlètes

Les participants aux courses hors stade s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu'elles résultent des lois et règlement en vigueur.

13. ASSURANCE

13.1 Responsabilité civile (Assurance rendue obligatoire par l'article L321-1 du Code du Sport)

Le Journal du Centre est assurée dans le cadre du contrat collectif souscrit auprès de GENERALI

13.2 Responsabilité accident :

Les organisateurs attirent l'attention des participants sur l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer. Les licenciés et les titulaires du Pass'Running auprès de la FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance « accident corporel », sous réserve de non renonciation aux garanties. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

14. ANNULATION

En cas de catastrophe naturelle ou de force majeure (inondation, incendie, plan vigipirate ...), l'organisation pourra être modifiée ou annulée sans remboursement des frais d'inscription.